

# Association des urologues du Canada

Bulletin • Printemps 2004

## MOT DU PRÉSIDENT



**S. Larry Goldenberg, MD, FRCSC, FACS**  
Président de l'AUC

Alors que la beauté naturelle de Vancouver s'éveille avec le printemps, je ressens cette même anticipation à l'approche de notre Congrès annuel. Comme nous laissons derrière nous l'étape de la planification pour amorcer l'étape de la production, nos collègues Andrew Moore, Martin Gleave et leurs comités consacrent de longues heures à l'élaboration d'un Congrès sous le signe de l'excellence. Nous nous réjouissons de compter parmi nous cette année huit grands commanditaires, dont le partenariat de trois ans nous permet de vous offrir les divers volets didactiques des congrès annuels, ainsi que d'effectuer un important apport au Fonds de bourses de l'AUC. À l'occasion de Whistler 2004, les grands commanditaires organisent des symposiums dont le contenu ajoutera une grande plus-value aux thèmes abordés lors des sessions générales.

thème "Ambiguïtés dans le traitement des ambiguïtés génitales".

L'inscription en ligne étant maintenant disponible à partir de notre site Internet, je vous invite à profiter de cette ressource efficace et conviviale pour effectuer vos réservations dès maintenant. Comme le Congrès se termine au moment du long weekend du 1<sup>er</sup> juillet, pourquoi ne pas prolonger votre séjour pour en faire des vacances en famille tout en profitant de la beauté de la Colombie-Britannique. Tout porte à croire que l'affluence au Congrès sera excellente, et je me joindrai à mon épouse Paula pour vous souhaiter la bienvenue au Château Whistler.

À présent, parlons affaires: l'exécutif de l'AUC devra discuter de plusieurs questions d'importance. Un sous-comité de l'exécutif s'est vu confier le mandat d'analyser le lien entre l'AUC et ses Conseils sur la santé. Ce sous-comité élaborera donc un rapport qui viendra éclaircir à la fois le recoupement et l'exclusion réciproque des mandats des Conseils, de l'information aux patients et du Comité des normes. Le rapport socio-économique détaillé sur "L'état de l'urologie au Canada, 2003", disponible en juin, fournira des renseignements utiles sur l'allocation des ressources, les paramètres de comparaison provinciaux, la formation des résidents, le recrutement et les besoins futurs en ressources humaines.

En janvier, nous avons dû réagir à une nouvelle loi fédérale sur protection des renseignements personnels. En réponse à cela, nous avons nommé un responsable de la confidentialité et nous avons demandé à tous nos membres de se prononcer sur leur souhait—ou non—de rendre leurs coordonnées accessibles au domaine public.

## Dans ce numéro...

Congrès à venir .....	2
Réception de l'AUC durant le congrès annuel de l'AUA .....	2
Programme scientifique : Whistler 2004 .....	3
Organismes affiliés et comités : Whistler 2004 .....	4
Académie canadienne des chirurgiens urologues .....	5
Informations sur les bourses de la FBAUC .....	5
Brochures d'information aux patients de l'AUC .....	5
Postes à combler à l'assemblée générale annuelle de 2004 .....	6
Congrès annuel de l'AUC, Whistler, du 26 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2004 .....	6
Faits saillants de la réunion d'hiver du comité exécutif de l'AUC .....	6
Modifications aux règlements : printemps 2004 .....	8
Numéro de convention 1756958 de la post-publications	

**(Veuillez bien prendre note que cette année le Congrès débutera le samedi 26 juin au soir, par notre premier symposium commandité.)**

Les groupes affiliés de l'AUC ont également planifié des sessions spéciales. Le samedi 26 juin, l'Académie canadienne des chirurgiens urologues a prévu une importante discussion autour du thème "Le défi du recrutement et de la rétention des urologues universitaires au Canada", organisée par Andrew MacNeily et regroupant plusieurs conférenciers canadiens, dont le nouveau doyen de la Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique. Le Groupe canadien d'oncologie urologique se rencontre le dimanche 27 juin pour présenter les nombreuses études actuellement en cours et les nouvelles pistes prévues. Les Urologues pédiatres du Canada ont, quant à eux, invité le docteur Barry Kogan à se prononcer dimanche après-midi sur le

---

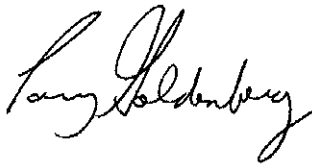
## MOT DU PRÉSIDENT

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cet appel. Suite à une analyse de toutes les normes actuellement disponibles sur notre site Internet, le Comité des normes fera bientôt circuler le document sur l'incontinence.

Enfin, je me dois de mentionner que le Comité d'information aux patients poursuit avec diligence la publication de brochures d'information; vous avez sûrement dû voir récemment les dernières parutions.

Pour ceux d'entre vous qui seront à l'AUA, je vous invite à la réception annuelle de l'AUC le lundi 10 mai, de 17h30 à 19h30, au Hilton San Francisco. Rejoignez vos collègues et amis pour une soirée de détente dans la convivialité, en compagnie de votre Président et votre Conseil exécutif. Je vous souhaite à tous une bonne saison des fêtes printanières.



**S. Larry Goldenberg, MD, FRCSC, FACS**

Président, Association des urologues du Canada

---

## CONGRÈS À VENIR

---

### 2004

Whistler, C-B.  
Château Whistler  
26 juin-1<sup>er</sup> juillet

### 2005

#### (60<sup>e</sup> anniversaire AUC)

Ottawa, ON  
Hôtel Westin  
26-29 juin

### 2006

Halifax, NS  
Hôtel Sheraton  
25-28 juin

### 2007

Québec, QC  
Hôtel Hilton  
24-27 juin

### 2008

Edmonton, AB  
Hôtel Macdonald/  
Hôtel Westin  
22-25 juin

### 2009

Toronto, ON  
Westin Harbour Castle  
27 juin-1<sup>er</sup> juillet

---

## RÉCEPTION DE L'AUC DURANT LE CONGRÈS ANNUEL DE L'AUA

---

Le docteur Larry Goldenberg, président de l'AUC, convie tous les urologues canadiens participant au Congrès annuel de l'AUA à la réception présidentielle :

Hilton San Francisco  
Parlor 1 and 2, Continental Ballroom  
Le Lundi 10 mai  
de 17h30 à 19h30

La tenue de cet événement est rendue possible grâce au soutien des parrains de l'AUC: AstraZeneca Canada inc., Aventis Pharma inc., Bayer-GSK, GlaxoSmithKline, Eli Lilly Canada inc., Merck Frosst Canada Itée, Pfizer Canada inc., Sanofi-Synthelabo Canada inc.

## PROGRAMME SCIENTIFIQUE : Whistler 2004

### Samedi, 26 juin 2004

17h45 Dîner et symposium commandité –  
*Merck Frosst Canada Ltd.*

### Dimanche, 27 juin 2004

09h30 Petit déjeuner continental et symposium commandité –  
*Eli Lilly Canada Inc.*

11h00 Brunch avec les exposants

12h00 Mot de bienvenue et introduction au programme  
scientifique

12h10 Présentations orales 1 – Uro-oncologie

13h10 Présentations orales 2 – Cancer de la prostate

14h30 Pause santé

15h00 **Conférencier invité 1** – Dr Andrew von Eschenbach

15h30 Forum éducatif I – Cancer de la prostate

18h00 Réception de bienvenue

### Lundi, 28 juin 2004

06h30 Petit déjeuner continental et symposium commandité –  
*Pfizer Canada Inc.*

08h00 Symposium commandité – *Aventis Pharma Inc.*

08h00 Présentations orales 3 – Urologie pédiatrique

08h35 Forum éducatif II - Urologie pédiatrique

09h30 **Conférencier invité 2** – Dr Barry Kogan

10h00 Pause santé

10h30 Présentations orales 4 – Endourologie/Lithiases

11h05 **Conférencier invité 3** – Dr John Denstedt

11h35 Présentations orales 5 – Laparoscopie

12h20 Déjeuner et symposium commandité –  
*GlaxoSmithKline*

13h45 Forum éducatif III – Laparoscopie

14h45 **Conférencier invité 4** – Pr Georg Bartsch

15h30 Sessions d'affiches A, B, C et D (en parallèle)

19h00 Soirée détente : Rendez-vous au sommet du  
mont Blackcomb

### Mardi, 29 juin 2004

06h30 Petit déjeuner continental et symposium commandité –  
*Sanofi-Synthelabo Canada Inc.*

08h00 Forum éducatif IV – Chimio-prévention

09h00 **Conférencier invité 5** – Dr Mark Moyad

09h30 Pause santé

10h00 Présentations orales 6 – Dysfonction érectile/Andrologie

11h10 **Conférencier invité 6** – Dr Anthony Costello

12h00 Tournois de golf et autres activités facultatives

### Mercredi, 30 juin 2004

06h30 Petit déjeuner continental et symposium commandité –  
*Bayer/GSK*

08h00 Forum éducatif V – L'homme vieillissant

09h00 Présentations orales 7 – Incontinence et vessie  
neurogène

09h45 **Conférencier invité 7** – Dr Jerry Blaivas

10h15 Pause santé

11h00 **Conférencier invité 8** – M Rick Hansen

11h30 Forum éducatif VI – Incontinence

12h30 Assemblée générale annuelle de l'AUC

15h30 Sessions d'affiches E, F, G et H (en parallèle)

19h00 Banquet de clôture

Nous avons déposé une demande de crédits de perfectionnement  
professionnel permanent auprès du Collège royal des médecins et  
chirurgiens du Canada.

## ORGANISMES AFFILIÉS ET COMITÉS : Whistler 2004

### Vendredi, 25 juin 2004

Comité d'information des patients .....	08:00-16:00
Comité des normes de l'AUC .....	12:00-17:00
Comité socio-économie de l'AUC .....	13:00-17:00

### Samedi, 26 juin 2004

Académie canadienne des chirurgiens urologues .....	07:00-12:00
Comité exécutif de l'AUC .....	12:00-17:00
Comité sur la formation, l'enseignement et l'évaluation de l'AUC (Comité de spécialité pour l'urologie du Collège Royal) .....	13:00-17:00

### Dimanche, 27 juin 2004

Comité exécutif de l'AUC .....	07:00-12:00
Comité exécutif du GCOU .....	07:00-09:00
Réunion annuelle du GCOU .....	09:00-12:00
Groupe canadien d'endourologie .....	09:00-11:00
Comité des urologues pédiatriques du Canada (PUC)* .....	12:30-15:30

### Lundi, 28 juin 2004

Consortium canadien sur la recherche en urologie .....	07:00-08:30
Conseil canadien sur la santé sexuelle de l'homme .....	08:00-11:00
Comité scientifique de la FBAUC .....	10:00-12:00
Comité de gestion de la FBAUC .....	12:00-14:00
Société Internationale d'Urologie .....	12:00-13:00
Conseil canadien sur les maladies de la prostate .....	12:00-13:00
Comité de nominations de l'AUC .....	12:00-14:00
Les infirmiers(ères) en urologie du Canada .....	16:00-18:00

### Mardi, 29 juin 2004

Canadian Journal of Urology (Conseil d'administration) .....	06:30-08:00
Conseils des Chefs de dept. d'urologie des universités canadiennes .....	06:30-08:00
Les femmes urologues du Canada .....	12:30-14:00

### Mercredi, 30 juin 2004

Comité des finances de l'AUC .....	09:30-12:00
Assemblée générale annuelle de l'AUC .....	12:00-14:00

\* Les Urologues pédiatriques du Canada (PUC) est une affiliation de l'AUC ouverte à tous les urologues et résidents qui ont un intérêt marqué ou une pratique clinique en urologie pédiatrique.

## ACADÉMIE CANADIENNE DES CHIRURGIENS UROLOGUES

L'académie canadienne des chirurgiens urologues tiendra son Assemblée annuelle le samedi 26 juin 2004. Les membres recevront à l'avance par la poste la convocation de l'Assemblée ainsi que leur avis de cotisation. Cette année on abordera le sujet des « Défis de recrutement et de rétention des urologues universitaires au Canada ». Les docteurs Andrew MacNeily et Mireille Grégoire ont préparé une réunion intéressante et comptent sur votre participation.

## INFORMATIONS SUR LES BOURSES DE LA FBAUC

La FBAUC offre 3 catégories de bourses :

1. Chercheur universitaire canadien. La bourse est de 40 000 \$ par année pour un poste récent au sein d'une faculté universitaire canadienne (moins de 2 ans), à titre de chargé d'enseignement ou de professeur adjoint. La bourse est pour un an, renouvelable une fois selon les mérites et la disponibilité des fonds.
2. Chercheur en milieu communautaire. La bourse est de 15 000 \$ pour un an. Elle doit être appliquée à un projet de recherche bien défini. La bourse est non renouvelable.
3. Bourse internationale SIU-AUC.

La date limite pour remettre les demandes est le 1er mars de chaque année pour une bourse applicable à compter du 1er juillet de la même année. Pour obtenir plus d'information ou pour faire une demande de bourse, veuillez vous adresser à :

Dr Tony Khoury  
Président, Conseil scientifique de la FBAUC  
Hospital for Sick Children  
555 University Avenue  
Toronto, ON M5G 1X8  
Téléphone : (416) 813-6460  
Télécopieur : (416) 813-6461  
Courriel : CASF-RESEARCH@CUA.ORG

## BROCHURES D'INFORMATION AUX PATIENTS DE L'AUC

Vingt-cinq brochures d'information aux patients sont maintenant disponibles, à titre gracieux, pour les membres de l'AUC. La série 5 vient tout juste de paraître.

### Serie 1

Vasectomie  
Vasectomie – Instructions après l'intervention  
Cystoscopie  
Cystoscopie – Instructions après l'intervention  
Échographie et biopsies de la prostate

### Serie 2

Calculs rénaux  
Circoncision chez l'enfant  
Circoncision chez l'enfant – Instruction après l'intervention  
Résection trans-urétrale de la prostate  
Résection trans-urétrale de la prostate – Instructions après l'intervention

### Serie 3

Les infections de la vessie chez la femme  
La douleur scrotale  
Chirurgie scrotale – Instructions après l'intervention  
Mise en place de sonde urétérale – Instructions après l'intervention  
Le reflux vésico-urétéral

### Serie 4

Résection de tumeur vésicale - Instructions après l'intervention  
L'incontinence urinaire nocturne  
L'incontinence d'effort chez la femme  
Urétéroscopie  
Calendrier des mictions

### Serie 5 (Nouveaux)

Prostatectomie radicale  
Prostatectomie radicale – Instructions après l'intervention  
Cathétérismes intermittents propres pour les femmes  
Cathétérismes intermittents propres pour les hommes  
Testicule non descendu

**Les brochures peuvent être commandées de différentes façons :**

Par la poste, en complétant le formulaire inclus avec les brochures

- Par téléphone : (514) 744-1184
- Par télécopieur : (514) 744-1138
- Par courriel : CUAbrochures@ca.inter.net
- Site web : [www.cua.org](http://www.cua.org) - Choisir "Information au patient" dans le menu

## **POSTES À COMBLER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2004**

Il existe un certain nombre de postes à combler à l'Assemblée générale annuelle cette année. Tout membre actif en règle de l'AUC pourra être proposé par un autre membre dans le but d'occuper l'un des postes vacants. Les noms des candidats devront être communiqués au Président du Comité de nomination avant la tenue de l'AGA afin que celui-ci puisse en effectuer l'évaluation avec les collègues de son Comité. Le Président communiquera ensuite avec les individus concernés pour discuter des exigences du poste et de l'intérêt des candidats. Dans l'éventualité où plus d'un candidat serait éligible à combler un poste, des élections auront lieu lors de l'AGA. Des candidatures pourront également être proposées en cours d'Assemblée si et seulement si le candidat et l'individu qui le propose sont tous deux des membres actifs en règle de l'AUC. Le candidat devra obligatoirement être présent lors de l'AGA afin d'accepter la nomination et de se présenter au vote.

### **Postes à combler avant ou pendant l'AGA 2004:**

- Vice-président (sera Président au moment du Congrès de Québec en 2007)
- Deux représentants des membres au sein du Comité exécutif, pour remplacer les docteurs John Grantmyre et John Honey
- Président du Comité d'information-patients, pour remplacer le docteur Denis Lavoie
- Deux membres du Comité des prix pour remplacer les docteurs John Pike et Luc Valiquette

Veillez communiquer avec le Président du Comité de nomination afin de lui soumettre des candidatures :

**D<sup>r</sup> Yves Fradet, Ex-président de l'AUC**  
Président du Comité de nomination  
11, Côte Du Palais  
Québec (QC)  
G1R 2J6  
Tél.: (418) 691-5281  
Télécopieur : (418) 691-5562  
Courriel: PAST-PRESIDENT@CUA.ORG

## **CONGRÈS ANNUEL DE L'AUC, WHISTLER, DU 26 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2004**

Comme nous l'avons évoqué précédemment dans ce bulletin, notre Congrès annuel à Whistler nous réserve un excellent programme scientifique et des activités sociales divertissantes, le tout dans un cadre alpin idyllique. Nous attendons avec impatience cette occasion pour nous ressourcer professionnellement et personnellement en compagnie de nos amis et collègues. La documentation relative à l'inscription sera postée sous peu, mais on peut également s'inscrire en ligne à partir du site Internet de l'AUC ([www.cua.org](http://www.cua.org)). Au plaisir de vous accueillir en grand nombre à Whistler!

## **FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION D'HIVER DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AUC**

La réunion d'hiver de l'exécutif de l'AUC s'est tenue le 31 janvier 2004 à Vancouver (C.-B.). De nombreux sujets ont été abordés lors de cette réunion. Le procès-verbal est disponible auprès du Secrétaire (le docteur Michael Leonard, courriel [SECRETARY@CUA.ORG](mailto:SECRETARY@CUA.ORG)) et pourra être consulté par tout membre qui en fera la demande.

Les faits saillants de la réunion sont résumés ci-dessous. L'ancien Président de l'AUC, le docteur Yves Fradet, a procédé officiellement à l'investiture du docteur Larry Goldenberg en tant que Président de l'AUC. Le docteur Goldenberg n'ayant pu assister au Congrès de Montréal en juin dernier, la médaille du Président avait été acceptée en son nom par le docteur Andrew Moore.

Les activités du Bureau central de l'AUC ont fait l'objet d'un bilan. Le Bureau est opérationnel depuis septembre 2003. Non seulement la transition s'est-elle faite de façon efficace, mais plusieurs améliorations ont été apportées par le personnel. L'ensemble des appels et des communications par télécopieur et par courriel sont acheminés au Bureau central de l'AUC, qui redirige au besoin les diverses requêtes aux membres de l'exécutif. Une nouvelle base de données a vu le jour et, en parallèle, de grands efforts ont été déployés afin de mettre à jour les données démographiques des membres inscrits. Le Bureau s'occupe désormais des avis de cotisation et des paiements. Un nouveau formulaire de cotisation a d'ailleurs été élaboré; celui-ci permet aux membres de signaler des modifications à leur dossier au moment du paiement de la cotisation. Les nouvelles demandes d'adhésion sont maintenant traitées par le Bureau central, tout comme les modifications de statut. Le Bureau a

## FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION D'HIVER DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AUC

également entrepris la mise à jour et la révision des règlements de l'AUC, lesquels seront bientôt disponibles sur notre site Internet. Les nouveaux règlements incorporent toutes les modifications survenues depuis 1999 et ce, dans les deux langues officielles. Le Bureau assure également la coordination de téléconférences pour l'exécutif et les divers comités de l'AUC, et s'acquitte du soutien administratif (p.ex., les procès-verbaux) lors des réunions de l'exécutif. Le Bureau central nous a aussi offert de précieux conseils en matière de contrats avec les hôtels, conseils que nous suivrons dans le cadre de négociations futures. Le Bureau central présentera un rapport lors du Congrès annuel afin d'informer les membres de l'AUC de ses réalisations.

Le lien entre l'AUC et ses conseils de santé affiliés a fait l'objet d'une discussion. Notamment, il s'impose d'éclaircir les rôles des diverses instances là où il y a recoupement, dont les brochures d'information pour les patients et la levée de fonds. Un sous-comité de l'exécutif s'est vu confier le mandat de rencontrer les présidents du Conseil canadien sur les maladies de la prostate et du Conseil canadien sur la santé sexuelle de l'homme.

Le Congrès de Montréal fut un franc succès aux niveaux scientifique, social et financier. Y ont participé quelque 816 personnes inscrites, et les surplus de revenus permettront à l'AUC de conserver un bilan positif. Nous nous devons de remercier les docteurs Yves Fradet, Armen Aprikian, Fred Saad, Luc Valiquette et tous les autres membres de l'équipe qui ont contribué au succès de ce Congrès.

L'exécutif de l'AUC s'est accordé pour subventionner un projet de cédérom interactif, projet qui sera mené par le docteur Hassan Razvi. L'objectif de ce CD est de présenter aux étudiants en médecine l'ampleur de notre spécialité et de susciter un intérêt pour la relève. Nous souhaitons que cette initiative permette à l'urologie au Canada d'attirer les meilleurs éléments des facultés de médecine et ainsi d'assurer l'avenir de notre spécialité.

L'AUC a reçu l'aval provisoire du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en matière d'accréditation d'activités de PPP assorties d'unités MoCERT. Nous devons au docteur Ron Kodama le succès de cette initiative. Ce sera désormais au nouveau président du Comité de PPP, le docteur Peter Anderson, d'assurer le progrès de ce dossier. Il nous est permis de croire que l'AUC sera pleinement agréée comme

fournisseur de PPP MoCERT, moyennant la remise de documentation complémentaire et l'achèvement d'une période de probation. Ceci permettra à l'AUC d'étendre son rôle de PPP et ainsi mieux desservir ses membres.

Le docteur Peter Pommerville, Président du Comité socio-économique, est en voie de terminer l'analyse des données recueillies lors du sondage de nos membres au printemps dernier. Les données seront publiées dans le *CJU* et constitueront un atout important pour tous les membres de la profession au Canada.

La formation d'un Comité des technologies de l'information a été proposée. Ce Comité remplacerait le Comité ad hoc de technologie, formé il y a plusieurs années. Vous retrouverez des précisions sur le nouveau comité dans les modifications aux règlements énoncées plus loin.

L'AUC a posé sa candidature auprès de la National Specialty Society, regroupement qui favorise la coopération entre les sociétés canadiennes des diverses spécialités.

L'AUC considère l'idée de produire des cartes de membre sur lesquelles apparaîtraient un numéro de membre ainsi que les coordonnées du Bureau central. Le numéro de membre figure déjà sur les avis de cotisation, mais son utilité pourrait se confirmer lorsque le site Internet de l'AUC incorporera un volet "Réservé aux membres", notamment pour le PPP.

La loi sur la protection des renseignements personnels étant désormais en vigueur, l'AUC a acheminé à tous ses membres une fiche leur demandant leur accord pour publier leurs coordonnées. Au terme de ce sondage, l'AUC pourra entreprendre la publication d'un annuaire complètement mis à jour. Ce dernier viendrait remplacer le précédent, publié en 1999.

Présenté avec tout mon respect,

**Michael P. Leonard, MD**

Secrétaire de l'Association des urologues du Canada

## MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS : PRINTEMPS 2004

Les modifications suivantes aux règlements ont été compilées par le docteur Ron Gerridzen et validées par les membres du comité des règlements (les docteurs Larry Goldenberg, Yves Fradet et Michael Leonard). Elles paraissent dans ce bulletin à titre d'avis aux membres dans le délai prescrit de 60 jours avant l'assemblée annuelle. Cette assemblée se tiendra le 30 juin 2004 à Whistler. Les modifications proposées paraissent également sur le site web de l'AUC (www.cua.org). Le vote pour leur adoption aura lieu au cours de l'assemblée annuelle. Les modifications suivent :

### ARTICLE II : MEMBRES

#### a) Catégorie de membres

**Texte actuel :** Seuls les membres seniors et actifs peuvent devenir des dirigeants, des administrateurs ou des membres des comités, ou avoir le droit de vote aux assemblées des membres (les « membres votants »).

**Reformulation proposée :** Seuls les membres actifs peuvent devenir dirigeants ou administrateurs et seuls les membres seniors et actifs peuvent devenir membres des comités, ou avoir le droit de vote aux assemblées des membres (les « membres votants »).

### ARTICLE III : COMITÉ EXÉCUTIVE

#### b) Comité exécutif provisoire

**Texte actuel :** Les requérants de la constitution en personne morale, dont les noms figurent dans les lettres patentes, deviennent le premier comité exécutif (le « comité exécutif provisoire ») de l'Association lors de la constitution de l'Association en personne morale, et leur mandat se poursuit jusqu'à l'élection de leurs successeurs. De plus, chaque membre du comité exécutif provisoire qui détient un poste de dirigeant de l'Association canadienne d'urologie non constituée en personne morale (le « prédécesseur ») sera réputé détenir le poste équivalent dans l'Association (les « dirigeants provisoires »). À la première assemblée annuelle, les membres, les dirigeants et les administrateurs qui seront alors élus ou réputés élus remplaceront les dirigeants provisoires et le comité exécutif provisoire.

**Reformulation proposée :** Radier l'article III b) et renuméroter les articles III c), d), e) et f) à b), c), d) et e)

#### c) Mandat des administrateurs

**Texte actuel :** Les administrateurs qui sont des dirigeants sont élus comme dirigeants à chaque assemblée annuelle pour une durée d'un (1) an ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs par les membres votants; ils conservent leur poste d'administrateurs pendant la même période. Les six (6) administrateurs élus parmi les membres seniors ou actifs, qui ne sont pas aussi des dirigeants (« administrateurs extraordinaires ») occupent le poste pendant une durée de trois (3) ans à condition que deux (2) de ces six (6) administrateurs extraordinaires quittent leur poste à la fin de chaque assemblée annuelle, et qu'afin d'établir le mandat échelonné décrit plus haut et de faciliter la transition du Prédécesseur à l'Association, lors de la première assemblée annuelle, les quatre (4) membres extraordinaires actuels du comité exécutif du Prédécesseur dont le mandat aurait été prolongé d'au moins une (1) année au-delà de la date de cette assemblée annuelle, si le Prédécesseur s'était poursuivi, seront réputés élus comme administrateurs extraordinaires de l'Association pour un mandat égal à ce qu'aurait été le reste de la durée de leur mandat auprès du Prédécesseur. En outre, deux (2) autres administrateurs extraordinaires sont élus par les membres votants à la première assemblée annuelle pour un mandat de trois (3) ans ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

**Reformulation proposée :** Radier référence au prédécesseur

### ARTICLE VI : ATTRIBUTIONS DES DIRIGEANTS

#### e) Trésorier

**Texte actuel :** Le trésorier a la garde des fonds et des valeurs mobilières de l'Association et tient des registres entiers et exacts de tous les actifs, passifs, reçus et débours de l'Association dans les registres comptables appartenant à l'Association, et il dépose toutes les sommes, valeurs mobilières et autres biens précieux de l'Association au nom et au crédit de celle-ci dans une banque à charte ou une société de fiducie, ou, dans le cas des valeurs mobilières, chez un courtier en valeurs agréé, comme le détermine l'exécutif de temps à autre. Il débourse les fonds de l'Association par chèques contresignés par le président, selon les instructions de l'autorité appropriée, en obtenant les pièces comptables appropriées pour ces débours. En outre, il rend compte au comité exécutif, lors de ses réunions régulières ou lorsque celui-ci le demande, de toutes les transactions, et lui présente un relevé de la position financière de l'Association. Le trésorier exerce les fonctions suivantes :

## MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS : PRINTEMPS 2004

- (i) il préside le comité des finances de l'Association (le « comité des finances »);
- (ii) il tient un journal de caisse et veille au bon ordre des comptes bancaires de l'Association;
- (iii) il tient un livre-journal, un grand livre et un répertoire alphabétique des membres, et indique leur statut financier par rapport à l'Association;
- (iv) il fait procéder à la vérification annuelle des livres de l'Association et présente un certificat de cette vérification à chaque assemblée annuelle de l'Association;
- (v) il envoie annuellement à l'ensemble des membres un compte concernant les cotisations et autres droits à payer pour l'année suivante. Le compte en question doit reproduire toute disposition ou section des règlements qui porte sur le paiement des cotisations et des arriérés de cotisation; et
- (vi) il prépare une liste des membres en défaut de paiement et présente cette liste au comité exécutif pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Le mandat de chaque trésorier peut être renouvelé d'année en année sans toutefois dépasser cinq (5) mandats sauf si ce mandat ou ces mandats sont approuvés par une résolution adoptée par au moins soixante-six et deux-tiers (66 2/3 %) pour cent des membres votants présents à l'assemblée annuelle. On tient compte du mandat ou des mandats assumés par le trésorier auprès du Prédécesseur lors du calcul du nombre maximal de mandats indiqué plus haut.

Reformulation proposée : Radier référence au prédécesseur

### f) Secrétaire

Texte actuel : Le secrétaire s'acquitte des affaires de l'Association en général sous la supervision des dirigeants, et il assiste à toutes les réunions de l'exécutif et exerce les fonctions de commis pour ce dernier; il enregistre tous les votes et les procès-verbaux de tous les débats dans les registres réservés à cette fin. Il fait parvenir et se charge de faire parvenir les avis de convocation aux assemblées des membres et aux réunions des membres de l'exécutif, et exerce les fonctions que lui attribuent l'exécutif ou le président, qui le supervisent conjointement. Il a la garde du sceau de l'Association, qu'il ne remet qu'avec

l'autorisation de l'exécutif, accordée au moyen d'une résolution à cet effet, à la personne ou aux personnes nommées dans une telle résolution. Le secrétaire exerce les fonctions suivantes :

- (i) il reçoit et donne rapidement le suivi voulu à la correspondance, et il tient des dossiers complets à cet égard;
- (ii) il obtient des comptes rendus des activités de tous les comités, de manière à disposer, dans ses dossiers, de renseignements sur l'ensemble des activités de l'Association;
- (iii) il tient une liste à jour :
  - A. des membres;
  - B. des demandes d'adhésion;
- (iv) il reçoit les demandes d'adhésion et, une fois qu'il possède tous les renseignements pertinents, achemine ces demandes au comité exécutif;
- (v) il fait parvenir à l'ensemble des membres les avis de convocation aux assemblées générales de l'Association, et envoie aux membres des comités les avis de convocation relatifs à ces comités;
- (vi) il siège d'office à tous les comités de l'Association;
- (vii) il siège au conseil exécutif de la Fondation;
- (viii) il tient un dossier des lettres patentes et des règlements;
- (ix) il tient les procès-verbaux et toutes les archives des séances de l'assemblée annuelle de l'Association, qu'il s'agisse des séances de travail ou des séances scientifiques, ainsi que des réunions de l'exécutif;
- (x) il fait imprimer aux frais de l'Association, et conformément aux directives de l'exécutif, un livret comportant la liste des membres. Il en fait parvenir un exemplaire à chaque membre de l'Association;
- (xi) il établit le formulaire d'adhésion pour les catégories des membres actifs, des membres associés et des membres stagiaires. Ces formulaires doivent être soumis à l'exécutif pour approbation;
- (xii) il avise tout membre qui fait l'objet d'une réprimande, suspension ou expulsion; et
- (xiii) il exerce les fonctions que détermine l'exécutif par résolution de temps à autre.

Le mandat de chaque secrétaire peut être renouvelé d'année

## MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS : PRINTEMPS 2004

en année sans toutefois dépasser cinq (5) mandats sauf si ce mandat ou ces mandats sont approuvés par une résolution adoptée par au moins soixante-six et deux-tiers (66 2/3 %) pour cent des membres votants présents à une assemblée générale. On tient compte d'un mandat ou des mandats que le secrétaire a assumés auprès du Prédécesseur lors du calcul du nombre maximal de mandats indiqué plus haut.

Reformulation proposée : Radier référence au prédécesseur

### ARTICLE VII : COMITÉS PERMANENTS

#### a) Comités permanents

Ajouter : (xv) Le comité des technologies de l'information (le « comité TI »)

#### e) Le comité Socio-économique

##### Texte actuel :

- (i) Le comité socio-économique est composé d'un président. Au besoin, le président recrutera des membres qui apporteront leur expertise dans l'élaboration des projets entrepris par le comité (section (e) iii). Le choix des membres devrait refléter les régions géographiques du pays et représenter le plus possible l'académisme aussi bien que l'urologie générale.
- (ii) Le comité verra à inclure un membre agréé qui assurera la liaison entre l'Association et l'Association médicale canadienne. Cet individu sera élu annuellement par les membres votants de l'association. Il (elle) sera éligible pour re-nomination et réélection annuellement, sans excéder quatre (4) termes. Il (elle) se rapportera à l'Exécutif auquel il (elle) soumettra un rapport annuel écrit. Il (elle) fera un rapport annuel aux membres lors de la session d'affaires du congrès annuel.
- (iii) Le président sera élu annuellement par les membres votants de l'association. Il (elle) sera éligible pour re-nomination et réélection annuellement, sans excéder quatre (4) termes. D'autres membres du comité serviront un terme, sans excéder cinq (5) ans. Un terme ou des termes à cette fonction sera déterminé en calculant le terme maximum

ou le nombre de termes en fonction, tel que spécifié plus haut.

- (iv) Le Comité socioéconomique sera responsable de l'aspect fonctionnel de la pratique de l'urologie au Canada. Ceci peut inclure :
  - A. l'information relative aux revenus moyens et aux barèmes de prix;
  - B. les données sur les effectifs incluant le nombre d'urologues en pratique, le nombre de résidents en formation et le nombre d'urologues qui quittent ou entrent au pays;
  - C. l'échange d'informations en matière de finances, tels que les négociations de taux, les méthodes alternatives de rémunération, les limites maximum de revenu, les guides d'équivalence des taux et autres sujets similaires intéressant les membres;
  - D. l'aperçu des facilités disponibles, tels la fermeture de lits ou d'hôpital et autres points semblables; et
  - E. les standards d'accessibilité aux ressources indispensables à la pratique de l'urologie, incluant les nouvelles technologies, le temps opératoire et les cédules de garde.
- (v) Le comité socio-économique se réunira annuellement lors du congrès annuel. D'autres réunions pourront être tenues, aux frais de l'association et avec la permission de l'Exécutif.
- (vi) Le président devra soumettre un rapport annuel écrit à l'Exécutif et fera rapport aux membres annuellement lors de la séance d'affaires du congrès annuel.

Reformulation proposée : Radier référence au prédécesseur

#### g) Historien

##### Texte actuel :

- (i) L'historien est élu annuellement par les membres votants; son mandat peut être renouvelé d'année en année sans toutefois dépasser cinq (5) mandats sauf si ce mandat ou ces mandats supplémentaires sont approuvés par au moins soixante-six et deux-tiers (66 2/3 %) pour cent des

## MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS : PRINTEMPS 2004

- membres votants présents à l'assemblée annuelle. On tient compte du mandat ou des mandats auprès du Prédécesseur lors du calcul du nombre maximal de mandats indiqué plus haut.
- (ii) L'historien peut s'adjoindre d'autres membres votants de l'Association pour l'aider à remplir son mandat.
  - (iii) L'historien s'acquitte des tâches suivantes, en consultation avec l'exécutif :
    - A. il conserve en bon ordre et en lieu sûr les archives de l'Association;
    - B. il conserve et expose, à l'occasion, les souvenirs qui appartiennent à l'Association; et
    - C. il présente ou organise des conférences sur les questions d'ordre historique qui intéressent l'Association.

Reformulation proposée : Radier référence au prédécesseur

### l) Comité des guides de pratique

Texte actuel :

- (i) Le comité des guides de pratique se compose du président et de six (6) membres votants.
- (ii) Le président du comité est élu chaque année par les membres votants. Son mandat peut être renouvelé d'année en année sans toutefois dépasser quatre (4) mandats. On tient compte du mandat ou des mandats assumés par le président auprès du Prédécesseur lors du calcul du nombre maximal de mandats indiqué plus haut.
- (iii) Les six (6) membres votants sont les membres extraordinaires.
- (iv) Le comité des guides de pratique a pour mandat :
  - A. d'établir des lignes directrices sur l'exercice de l'urologie;
  - B. de réviser et de mettre à jour les lignes directrices établies par le passé;
  - C. d'évaluer les nouveaux procédés technologiques; et
  - D. de formuler des recommandations sur les normes à établir quant aux procédures de bureau, aux activités exercées dans le

domaine de l'urologie en clinique indépendante ou dans tout milieu non hospitalier, lorsque l'Association le juge approprié.

- (v) Le comité se réunit une fois par an, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association. Il peut se réunir à d'autres occasions, aux frais de l'Association, si l'exécutif en décide ainsi.
- (vi) Le président du comité soumet, par écrit, un rapport annuel à l'exécutif et présente, chaque année, un compte rendu des activités du comité pendant la séance de travail de l'assemblée annuelle.

Reformulation proposée : Radier référence au prédécesseur

### m) Comité de développement professionnel continu

Texte actuel :

- (i) Le Comité DPC sera composé d'un président et de trois membres actifs et en règle.
- (ii) Le président sera élu annuellement par les membres votants de l'association. Il (elle) sera éligible pour re-nomination et réélection annuellement sans excéder cinq (5) ans. Un terme ou des termes des termes en tant que membre du Comité DPC sera déterminé en calculant le nombre maximum de termes, tel que spécifié plus haut.
- (iii) Les membres du comité DPC seront élus par le président après consultation avec l'Exécutif et occuperont des termes d'un (1) an ou jusqu'à ce que des successeurs soient nommés et/ou élus. Ils seront éligibles pour nomination ou réélection annuellement, sans excéder quatre (4) termes. L'Exécutif aura le droit de décider que certains membres du Comité DPC devraient servir des termes de plus d'un (1) an ou de plus de quatre (4) ans au total, dans certains cas, afin de favoriser la continuité au sein du Comité DPC.
- (iv) Le Comité DPC devra :
  - A. Fournir l'accréditation de type Mainframe du Collège royal de médecins et de chirurgiens du Canada pour les activités d'apprentissage en groupes

## MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS : PRINTEMPS 2004

- B. organisées au Canada;  
Rester en liaison avec le Bureau de développement professionnel du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
- C. Développer/évaluer/organiser de nouveaux programmes éducatifs au nom de l'association;
- D. Procéder à et coordonner de façon régulière l'évaluation des besoins au nom des membres de l'association
- E. Le Président du comité ou son remplacement doit faire partie du comité du programme scientifique du congrès annuel pour l'aviser sur les conditions à remplir pour l'accréditation selon les critères de DPC.
- (v) Le Comité DPC se réunira au moment de l'Assemblée générale annuelle. D'autres assemblées peuvent avoir lieu aux frais de l'Association si mandaté par l'Exécutif.
- (vi) Le président soumettra un rapport annuel par écrit à l'Exécutif et fera rapport aux membres annuellement à la session « affaires » de l'Assemblée annuelle.
- (iv) Le comité TI conseillera l'Association sur les services Internet fournis par des associations similaires à leurs membres et sur les outils employés pour rendre accessibles ces services;
- (v) Le comité TI aura le contrôle de la structure et du contenu du site web de l'Association;
- (vi) Le comité TI jouera un rôle de supervision de l'utilisation des technologies de l'information dans les opérations de l'Association;
- (vii) Le(la) président(e) soumet, par écrit, un rapport au comité exécutif deux fois par année et présente chaque année à la séance de travail de l'assemblée annuelle, un compte rendu des activités du comité.

Reformulation proposée : Radier référence au prédécesseur

Ajouter

### p) Comité des technologies de l'information

- (i) Le comité des technologies de l'information sera constitué d'un président et de membres recrutés en fonction de leurs compétences et des apports nécessaires au travail du comité;
- (ii) Le(la) président(e) sera élu(e) chaque année par les membres votants. Il(elle) sera éligible chaque année à une autre nomination et une autre élection pour quatre (4) mandats au plus;
- (iii) Les membres du comité TI devront représenter à la fois les urologues du secteur universitaire et du secteur communautaire. Nonobstant les restrictions du paragraphe (a) de l'ARTICLE II et du paragraphe (a) du présent article, le comité TI devrait aussi avoir représentation du personnel de l'AUC directement impliqué dans la planification

### ARTICLE XXIII : TRANSITION

- a) Transition. À compter de la date de la constitution de l'Association en personne morale et nonobstant toute autre disposition figurant dans le présent Règlement : i) chaque membre honoraire, membre senior, membre actif, membre associé, membre stagiaire ou membre inactif du Prédécesseur est réputé être un membre honoraire, membre senior, membre actif, membre associé, membre stagiaire ou membre inactif de l'Association, selon le cas; et ii) chaque membre d'un comité permanent du Prédécesseur est réputé être un membre du comité permanent approprié de l'Association et occuper un poste équivalent au sein de ce comité pour le reste du mandat lié à ce poste.

*Reformulation : l'article XXIII est entièrement radié et l'article subséquent sur l'INTERPRÉTATION devient l'ARTICLE XXIII.*

Note – Le terme « prédécesseur » réfère à l'Association non incorporée des Urologues du Canada, maintenant désuète. L'exécutif et les membres des comités de ce dernier sont maintenant complètement renouvelés et par conséquent les modifications proposées aux règlements n'ont aucun impact réel.